

**CERCLE SCOLAIRE DE CHATEL-ST-DENIS**  
**1<sup>ERE</sup> A 8<sup>EME</sup> HARMOS**



**CHÂTEL<sup>ST</sup>DENIS**  
Ville d'énergies

**BULLETIN D'INFORMATION**  
**ANNEE SCOLAIRE 2020/2021**

**\*\*\* CONTIENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES \*\*\***

**A LIRE ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER DURANT TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE**

**EGALEMENT DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET [www.chatel-st-denis.ch](http://www.chatel-st-denis.ch)**  
**ET SUR CELUI DE L'ECOLE <http://chatel.educanet2.ch/info>**



## TABLE DES MATIERES

Introduction .....	1
Calendrier scolaire 2020-2021 .....	2
Horaires des cours .....	3
Répartition des classes dans les bâtiments .....	4
Formation des classes .....	5
Matériel scolaire .....	5
Camps verts .....	5
Conseil des parents .....	6
Recommandations aux parents.....	6-8
Absences imprévues.....	6
Demande de congé spécial .....	7
Rencontre avec les enseignants .....	7
Médicaments .....	7
Gymnastique.....	7
Piscine .....	8
Sports extérieurs.....	8
Répondeur pour les renseignements de dernière minute.....	8
Racket .....	8
Accès au périmètre de l'école .....	8
Circulation .....	8-11
Pédibus.....	11
Education routière .....	12
Santé .....	13-15
Bilan de santé préscolaire.....	13
Contrôle dentaire .....	13
Information sexuelle et vie affective – Prévention d’abus.....	13
Poux .....	13-14
Service logopédie, psychologie, psychomotricité .....	15
Compensation des désavantages .....	15
Enseignement religieux confessionnel .....	15
Transports.....	16-21
Horaires des bus.....	18-19
Cours de langues .....	22
Cours de langue et de culture d’origine (LCO) .....	22
Cours de langue et culture portugaises pour enfants .....	22
Cours de langue gratuits pour personnes migrantes.....	22
Sport scolaire facultatif.....	22
Adresses utiles.....	23
Service des écoles.....	23
Direction d’établissement.....	23
Inspectorat.....	23
Accueil extrascolaire .....	24-25
Brigade des mineurs .....	25
Devoirs surveillés .....	26-27
Atelier jeunesse .....	28
Activités culturelles, créatrices et sportives pour les écoliers .....	29

## INTRODUCTION



Chers Parents,

Dans cette brochure, nous avons souhaité réunir toutes les informations utiles relatives à l'école primaire, de la 1<sup>ère</sup> à la 8<sup>ème</sup> HarmoS.

Nous sommes heureux de vous annoncer l'ouverture de la nouvelle école des Pléiades, qui hébergera 6 classes de 1H-2H, ainsi que 8 classes de 3H à 6H.

Quant à l'école des Misets, elle sera dédiée à l'Accueil extrascolaire, durant les travaux de rénovation de La Châteloise.

Soyez assurés que tout continue d'être mis en œuvre pour le respect des consignes de l'OFSP en lien avec le Coronavirus.

Nous vous invitons à porter une attention particulière au chapitre des **transports scolaires**, dont l'organisation est quelque peu modifiée.

Nous espérons que ce bulletin vous permettra d'avoir toujours sous la main les réponses à vos questions.

Les précisions relatives aux occupations scolaires de vos enfants vous seront fournies directement par les enseignant(e)s.

**Les renseignements ponctuels seront à votre disposition sur répondeur, au numéro 021 948 22 05.**

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos enfants, un magnifique été et, d'ores et déjà, une excellente année scolaire 2020-2021.

La Responsable d'établissement  
Le Service des écoles  
Le Conseil communal

# CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021

## Dates des congés et vacances annuels :

<b>Reprise des classes</b>	<b>J E U D I 27 A O Û T 2 0 2 0</b>
Relâches d'automne	LUNDI 19 AU VENDREDI 30 OCTOBRE 2020 <b><u>Rentrée le lundi 2 novembre 2020</u></b>
Immaculée Conception	MARDI 8 DECEMBRE 2020
Noël	LUNDI 21 DECEMBRE 2020 AU VENDREDI 01 JANVIER 2021 <b><u>Rentrée le lundi 4 janvier 2021</u></b>
Carnaval	LUNDI 15 AU VENDREDI 19 FEVRIER 2021 <b><u>Rentrée le lundi 22 Février 2021</u></b>
Pâques	VENDREDI 2 AU VENDREDI 16 AVRIL 2021 <b><u>Rentrée le lundi 19 avril 2021</u></b>
Ascension	JEUDI 13 ET VENDREDI 14 MAI 2021
Pentecôte	LUNDI 24 MAI 2021
Fête Dieu	JEUDI 3 JUIN 2021
Congé	VENDREDI 4 JUIN 2021
Fin de l'année scolaire	VENDREDI 09 JUILLET 2021
<b>Rentrée scolaire pour l'année 2021/2022</b>	<b>J E U D I 26 A O U T 2 0 2 1</b>

**Aucune demande de congé motivée par une prolongation des vacances ne sera acceptée (voir page 7).**

## HORAIRES DES COURS

Matin : de 08h00 à 11h35  
Après-midi : de 13h30 à 15h10



L'accueil des élèves dans les bâtiments scolaires a lieu 5 minutes avant le début des cours.

Les élèves sont sous la responsabilité des enseignants 10 minutes avant et 10 minutes après les cours. En dehors de ce temps, ils sont sous la responsabilité de leurs parents.

En cas de sortie extraordinaire qui se terminerait avant 15h10, les enfants doivent dans tous les cas rester avec leur enseignant/e jusqu'à 15h10.

## RECREATIONS

Matin : de 09h40 à 09h55

Après-midi : pas de récréation



## CONGES HEBDOMADAIRES

Congés des élèves enfantines :

1 <sup>ère</sup> année HarmoS	2 <sup>ème</sup> année HarmoS
Lundi matin	Lundi après-midi
Mardi après-midi	
Mercredi	Mercredi après-midi
Jeudi après-midi	Jeudi matin
Vendredi après-midi	

<u>Présences enfantines</u>	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	2 <sup>ème</sup> année	1 <sup>ère</sup> année
<b>Mardi</b>	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
<b>Mercredi</b>	2 <sup>ème</sup> année	
<b>Jeudi</b>	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
<b>Vendredi</b>	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année	2 <sup>ème</sup> année

**Tous les élèves, de la 1<sup>ère</sup> à la 8<sup>ème</sup> HarmoS ont congé le mercredi après-midi.**

### **Alternance : demi-jour de congé supplémentaire en 3H et 4H**

Le demi-jour attribué à votre enfant vous est communiqué au début des vacances d'été.

Les élèves de 3<sup>ème</sup> HarmoS ont congé le mardi matin **ou** le jeudi matin, durant toute l'année scolaire.

Les élèves de 4<sup>ème</sup> HarmoS ont congé le mardi après-midi **ou** le jeudi après-midi, durant toute l'année scolaire.

# REPARTITION DES CLASSES DANS LES BATIMENTS

## Ecoles des Pléiades

1H-2H	Souag Wassila	079 839 08 58
	Genoud Anne	076 498 26 88
1H-2H	Armand Hayet	076 738 27 83
1H-2H	Berset Amélie	078 779 53 44
1H-2H	Youmbi Laura	079 706 58 79
	Gloor Virginie	079 680 35 62
1H-2H	Bossel Laurie	079 280 34 27
1H-2H	Borne Emilie	079 545 65 47
3H	Bongard Jeanne	076 607 08 33
	Magenat Stéphanie	077 415 29 89
3H	Pétremand Lolita	079 452 20 81
	Philipona Virginie	079 294 15 20
4H	Brülhart Aurélie	079 577 63 61
4H	Jordan Angélique	026 470 06 14
	Richoz Laetitia	078 690 86 64
5H	Braillard Patricia	079 818 68 53
5H	Aeby Christine	021 948 01 60
	Tinguely Carole	079 698 14 79
6H	Demierre Delphine	079 217 88 29
6H	Mottier Thibault	079 701 14 97



## Ecole du Bourg

3H	Gadiaga Anne	021 948 08 11
	Perroud Sylvie	021 948 00 15
3H	Büchler Deborah	079 390 46 36
	Pereira Oxana	076 565 06 02
3H	Uldry Aurélie	079 461 65 48
4H	Maillard Fabienne	026 918 58 42
	Loureiro Almeida Elisabeth	076 578 10 03
4H	Bunjaku-Fazliu Blerta	079 270 50 85
	Beaud Loane	079 550 02 76
6H	Bourquenoud Monia	079 550 92 09
	Colliard Emilie	079 298 15 20
6H	Zahn Noémie	079 911 49 07
	Remy Alexandra	078 612 39 60
7H	Fragnière Laura	078 715 58 52
7H	Avella Céline	021 948 93 92
	Gremaud Sandra	076 565 06 02
8H	Tena Fabienne	026 401 24 23
	Emonet Gaétan	079 607 95 52
8H	Genoud Nicolas	076 330 86 48

## Ecole du Lussy

1H-2H	Colliard Stéphanie	079 717 39 11
1H-2H	Tâche Sylvie	079 295 58 86
	Gloor Virginie	079 680 35 62
5H	Guillod Annick	079 272 50 11
	Gremaud Sandra	076 565 06 02
5H	Perroud Adrienne	077 446 78 56
	Grangier Fragnière Anne	079 353 14 81
7H	Seydoux Raphaël	079 407 88 75
7H	Morand François	079 201 65 31
8H	Décrind Charles	079 650 36 98
8H	Perroud André	021 948 84 83
	Rieder Lisa	079 589 76 15



# FORMATION DES CLASSES

La formation des classes 2020-2021 est de la compétence de la Responsable d'établissement et est approuvée par la Commune. Les élèves sont répartis dans les classes de la manière la plus équitable et rationnelle possible. Aucune réclamation ne sera acceptée.



## MATERIEL SCOLAIRE

**Merci de vérifier régulièrement le matériel de votre enfant et de le renouveler au besoin durant l'année scolaire.**

### POUR TOUS LES ELEVES, DE LA 1<sup>ERE</sup> A LA 8<sup>EME</sup> HARMOS

Tous les élèves doivent être équipés du matériel suivant :

#### Pour la classe :

- 1 paire de chaussons
- 1 sac d'école
- 1 plumier ou 1 trousse
- 1 tablier ou 1 chemise à longues manches pour le bricolage ou la peinture
- 1 gourde pour boire en classe
- Doublures et étiquettes pour les livres et les cahiers

#### Pour le sport :

- 1 tenue d'éducation physique pour l'intérieur (les baskets ou pantoufles de gym doivent avoir des semelles claires)
- 1 tenue d'éducation physique pour l'extérieur
- Dès la 2H, 1 tenue de natation : 1 maillot de bain (pour les garçons : 1 slip de bain ou un caleçon court, dépourvu de poches), 1 linge de bain et 1 bonnet de bain (pour les cheveux longs), 1 paire de chaussures en plastique en cas de verrue plantaire
- Tenue et équipement ad hoc pour les sorties à ski
- Tenue adéquate pour les sorties à la patinoire

### MATERIEL SCOLAIRE CONFIE AUX ENFANTS PAR L'ECOLE

Tout matériel perdu ou détérioré sera remplacé aux frais des parents.

## CAMPS VERTS

En fin de 4H, 6H et 8H, les classes partent en camp vert. Les frais de repas sont facturés par la commune aux parents, à raison de CHF 16.-- par jour, ceci conformément au règlement scolaire communal. Ce dernier est à disposition sur le site internet [www.chatel-st-denis.ch](http://www.chatel-st-denis.ch) ou auprès du Service des écoles.

## CONSEIL DES PARENTS



Pour répondre à la Loi scolaire du 9 septembre 2014, la commune a mis en place un Conseil des parents, lequel s'est constitué le 24 septembre 2018.

Le Conseil des parents sert à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Le Conseil est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Le Conseil des parents n'a pas de compétence décisionnelle.

Liste des membres :

Nom et prénom	Rôle	Tél.
Morier Cécile	<b>Présidente</b>	079 631 64 30
Schwab Samuel	<b>Vice-Président</b>	078 800 11 00
Rieder Laure	<b>Secrétaire</b>	079 708 32 42
Berthoud Muriel	Membre	079 302 44 05
Demierre Marion	Membre	079 712 12 63
Streit Fanny	Membre	078 788 97 09
Philipona Virginie	Enseignante	079 294 15 20
Seydoux Raphaël	Enseignant	079 407 88 75
Genoud Christine	Conseillère communale	079 245 50 83
Devaud Francine	Responsable d'établissement	021 948 23 58
Veri Florence	Cheffe du Service des écoles	021 948 22 09

Adresse électronique : conseilparents1618@gmail.com

---

## RECOMMANDATIONS AUX PARENTS

### ABSENCES IMPREVUES (ART. 39 RLS)

En cas maladie, accident, ou toute autre absence imprévisible, veuillez informer l'enseignant/e de votre enfant, le matin avant le début de la classe.

Un certificat médical est exigé à partir du 5<sup>ème</sup> jour d'absence.

Lorsqu'un élève est absent sans excuse préalable, l'enseignant/e prend contact sans délai avec les parents, pour déterminer la cause de l'absence. S'il/elle n'y parvient pas, l'enseignant/e informe la Responsable d'établissement et alerte la Police communale, qui se rendra au domicile de l'enfant, avant tout pour s'assurer qu'il ne lui soit rien arrivé sur le trajet de l'école. Si l'enfant n'est pas retrouvé, la Police communale déclenchera un avis de disparition auprès de la Gendarmerie cantonale. La commune facture aux parents le coût du dispositif de recherche lorsqu'il y a eu négligence de leur part. Le prix forfaitaire s'élève à Fr. 100.-- par intervention.

## DEMANDE DE CONGE SPECIAL (ART. 37 RLS)

Un congé peut exceptionnellement être octroyé à un élève pour des motifs justifiés (événement familial important, fête religieuse importante, événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement). Un *Formulaire de demande de congé spécial*, dûment rempli, signé et accompagné d'une pièce justificative, doit être envoyé suffisamment à l'avance, dès que le motif est connu, à la Responsable d'établissement. Ledit formulaire est à votre disposition auprès de la Responsable d'établissement ou sur le site internet [www.chatel-st-denis.ch](http://www.chatel-st-denis.ch).

Les loisirs, voyages ou prolongements de vacances ne constituent en aucun cas un motif justifié. Les demandes concernant des prolongements de vacances ou de week-end seront systématiquement refusées.

En cas de demande de congé de dernière minute, pour cas imprévisible (décès dans la famille, hospitalisation subite, etc.), vous pouvez vous adresser directement à l'enseignant/e titulaire, qui prendra l'avis de la Responsable d'établissement.

## RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS

Les enseignants reçoivent les parents qui souhaitent s'entretenir avec eux sur rendez-vous, en dehors des heures de cours.

La Responsable d'établissement est à la disposition des parents en cas de litige ou problème persistant.

## MEDICAMENTS

Aucun médicament ne sera donné aux élèves par le personnel enseignant.

En cas de maladie ou allergie nécessitant la prise d'un médicament dans le cadre scolaire, les parents sont tenus de prendre contact avec la Responsable d'établissement afin de convenir d'une collaboration.

Une trousse de secours est à disposition dans chaque bâtiment scolaire. Elle contient exclusivement quelques pansements et désinfectants, ainsi qu'une poche à glace, pour traiter les petites blessures et contusions.

## GYMNASTIQUE

A la rentrée scolaire, les enseignants informeront les parents par écrit des lieux de rendez-vous pour les leçons de gym et de piscine.

Des chaussures de sport ne laissant aucune trace sur le sol sont obligatoires pour les leçons de gymnastique.

Les élèves de la 3<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> HarmoS prennent une douche à l'issue des leçons de gymnastique. Les enfants veillent à ne pas mouiller leurs cheveux, par le port d'un bonnet de bain si nécessaire. Après la douche, ils se rhabillent avec des habits « civils » (et non avec leurs vêtements de sport).

## PISCINE

Les cheveux longs doivent être couverts par un bonnet de bain.

Les garçons porteront un slip de bain ou un caleçon de bain court et près du corps, dépourvu de poches.

Dès la 7<sup>ème</sup> HarmoS, les filles porteront un maillot de bain 1 pièce ou 2 pièces sport (sans attaches).

Les enfants porteurs de verrues plantaires sont invités à suivre un traitement avant la rentrée scolaire. Ils seront admis à la piscine à condition de porter des chaussures en plastique prévues à cet effet. Il en va de même pour les enfants s'y rendant en dehors des heures de classe.

Lorsque le climat se refroidit, veuillez munir votre enfant d'un bonnet. Le temps à disposition ne permet pas de sécher complètement les cheveux avant de quitter la piscine.

## SPORTS EXTERIEURS

Le port du casque est obligatoire pour le ski, le surf, le vélo et le patinage.

## REPONDEUR POUR LES RENSEIGNEMENTS DE DERNIERE MINUTE

Les renseignements ponctuels, liés aux sorties à ski, à la patinoire ou à d'autres évènements, seront à votre disposition sur répondeur, au numéro 021 948 22 05.

## RACKET

Nous recommandons aux parents de ne pas donner de l'argent ou des objets de valeur à leurs enfants durant les heures scolaires, ceci pour prévenir les problèmes de « racket » durant la récréation ou sur le chemin de l'école.

## ACCES AU PERIMETRE DE L'ECOLE

Le périmètre de l'école, à savoir bâtiments scolaires et cours de récréation, relève de la sphère communale. Durant le temps scolaire, ce périmètre est réservé au corps enseignant, aux élèves et au personnel devant y travailler.

---

## CIRCULATION – DIRECTIVES DE LA POLICE COMMUNALE

Nous recommandons vivement aux parents de ne pas conduire leurs enfants en voiture à l'école. En effet, ce comportement augmente considérablement la circulation déjà très dense à ces heures et de ce fait apporte des dangers supplémentaires, pouvant être évités avec l'aide et le bon sens de chacun. **Merci de penser à la sécurité de TOUS les enfants et pas seulement de vos propres enfants.** Les parents qui devraient malgré tout, pour des raisons de distance ou autres, amener leurs enfants à l'école en voiture, voudront bien se référer aux recommandations suivantes :

- Les enfants scolarisés à l'école du Bourg seront déposés sur le **Parc du PSS supérieur ou inférieur**. Les parents prendront soin de rentrer complètement dans le parc et de déposer leurs enfants une fois arrêtés sur une place de stationnement, ceci dans le but de ne pas gêner le trafic. Si ces parcs sont complets, merci d'utiliser d'autres parkings du centre-ville et ne pas stationner hors case et gêner le trafic.

- Les enfants se rendant à l'**Accueil extrascolaire** (ancienne école des **Misets**) seront déposés dans la **Cour des Misets**, ceci en portant une attention toute particulière aux autres usagers.
- Les enfants scolarisés à l'**école du Lussy** seront déposés sur la **Place de parc du Stade du Lussy**. Les parents prendront soin de rentrer complètement dans le parc et de déposer leurs enfants une fois arrêtés sur une place de stationnement, ceci dans le but de ne pas gêner le trafic.
- Les enfants scolarisés à l'**école des Pléiades** seront déposés sur la **Place du Grand-Clos**. Les parents prendront soin de rentrer complètement dans le parc et de déposer leurs enfants une fois arrêtés sur une place de stationnement, ceci dans le but de ne pas gêner le trafic.

**Le parking du Centre Médical de la Veveyse est strictement réservé aux employés et visiteurs de l'établissement. Il est formellement interdit d'y stationner ou d'y déposer des enfants.** Des contrôles seront effectués par la Police locale afin de garantir la sécurité des élèves.

**Merci aux parents d'éviter au maximum les transports en voiture et de bien respecter les présentes recommandations, ceci afin d'améliorer la sécurité de tous !**

#### **Trajets sécurisés depuis le Parking du PSS Supérieur :**

**Pour l'école du Bourg**, sortir du Parking et emprunter le trottoir le long de la Route du Bourg et traverser aux passages surveillés par des Patrouilleurs scolaires.

**Pour l'AES des Misets**, sortir du Parking par la Grand-Rue, puis suivre le trottoir et traverser au passage piéton devant l'Auberge des XIII Cantons, passage surveillé par une Patrouilleuse Scolaire Adulte, puis emprunter le passage des Arroux, Chemin de l'Eglise, Rte des Misets jusqu'à l'AES. Depuis la sortie du passage des Arroux, Zone 30km/h.

#### **Trajets sécurisés depuis le Parking du PSS Inférieur :**

**Pour l'école du Bourg**, depuis le Parking, emprunter le Chemin des Ebastements jusqu'au passage piéton de l'école du Bourg, passage surveillé par des Patrouilleurs scolaires.

**Pour l'AES des Misets**, suivre direction La Châteloise, puis monter la Ruelle Thomas, emprunter le trottoir de la Grand-Rue et traverser au passage piéton devant l'Auberge des XIII Cantons, passage surveillé par une Patrouilleuse Scolaire Adulte, puis emprunter le passage des Arroux, Chemin de l'église, Rte des Misets jusqu'à l'AES. Depuis la sortie du passage des Arroux, Zone 30km/h.

#### **Trajets sécurisés depuis le parking de la Place d'Armes devant la Laiterie :**

**Pour l'école du Bourg**, traverser la route au passage piéton devant l'Hôpital, passage surveillé par une Patrouilleuse Scolaire Adulte, monter les escaliers de l'Hôpital puis longer le parking pour arriver à l'AES des Misets, ensuite Rte des Misets, Chemin de l'Eglise et Chemin de l'Oustand jusqu'à l'école du Bourg. Zone 30km/h depuis les Misets.

**Pour l'école des Pléiades**, traverser le parc du Grand Clos en utilisant les bords de ce parc, puis traverser la route à l'Avenue de la Gare entre le bâtiment de la Régie Châtel et l'Ancienne Gare, passage surveillé par une Patrouilleuse Scolaire Adulte, passer derrière l'Ancienne Gare puis traverser la Route des Pléiades au passage piéton surveillé par deux Patrouilleuses Scolaires Adultes et arriver à l'école des Pléiades.

**Pour l'AES des Misets**, traverser la route au passage piéton devant l'Hôpital, passage surveillé par une Patrouilleuse Scolaire Adulte, monter les escaliers de l'Hôpital puis longer le parking pour arriver à l'AES des Misets.

**Trajet sécurisé depuis le parking du Grand-Clos :**

**Pour l'école du Bourg**, sortir du Parc par derrière la laiterie et rejoindre la Place d'Armes, puis traverser la route au passage piéton devant l'Hôpital, passage surveillé par une Patrouilleuse Scolaire Adulte, monter les escaliers de l'Hôpital puis longer le parking pour arriver à l'AES des Misets, ensuite Rte des Misets, Chemin de l'église et Chemin de l'Oustand jusqu'à l'école du Bourg. Zone 30km/h depuis les Misets.

**Pour l'école des Pléiades**, sortir du parc du Grand Clos en utilisant les bords de ce parc, puis traverser la route à l'Avenue de la Gare entre le bâtiment de la Régie Châtel et l'Ancienne Gare, au passage piéton surveillé par une Patrouilleuse Scolaire Adulte, passer derrière l'Ancienne Gare puis traverser la Route des Pléiades au passage piéton surveillé par deux patrouilleuses scolaires adultes et arriver à l'Ecole des Pléiades.

**Pour l'AES des Misets**, sortir du Parc par derrière la laiterie et rejoindre la Place d'Armes, puis traverser la route au passage piéton devant l'Hôpital, passage surveillé par une Patrouilleuse Scolaire Adulte, monter les escaliers de l'Hôpital puis longer le parking pour arriver à l'AES des Misets.

**Pour ces trajets sécurisés, merci de vous référer au plan figurant au verso du présent bulletin.**

**Information pour l'école du Lussy :**

Les enfants qui ne bénéficient pas d'un abonnement de bus pour se rendre à l'école du Lussy et qui s'y rendront à pied depuis le centre-ville pourront le faire par le trajet sécurisé suivant : Depuis le centre-ville, se rendre sur la Route des Misets (selon lieu d'habitation), puis emprunter le Chemin des Crêts direction l'Univers@lle et suivre ensuite le Chemin de Crey-Derrey. La Route des Misets jusqu'à l'Univers@lle est une Zone 30 km/h, puis un trottoir borde la Route de Crey-Derrey, jusqu'à l'école du Lussy.

**Information pour la Salle du Gym du COV ainsi que la Piscine :**

Lorsque les enfants débutent ou terminent l'école par la gym ou la piscine dans le secteur du Cycle d'orientation de la Veveyse, les recommandations ci-dessus restent valables et nous demandons aux parents de ne pas se rendre en voiture à proximité de la Salle du Gym du COV ou de la piscine. En effet, ce secteur est étroit et sans issue. Dès lors, il implique des manœuvres dangereuses. En outre, il est emprunté par plus de 700 élèves du Cycle d'orientation. De ce fait, il convient d'éviter absolument une augmentation de la circulation.

**Patrouilleuses Scolaires Adultes :**

La Commune de Châtel-St-Denis a mis un accent particulier au point de vue sécurité sur le chemin de l'école. Elle a notamment engagé des Patrouilleuses Scolaires Adultes pour assurer la sécurité aux passages piétons les plus empruntés par les enfants. Même si les Patrouilleuses Scolaires Adultes ont pour mission première de faire traverser les enfants, nous invitons les adultes empruntant les passages piétons lors de leur présence à respecter leur travail en traversant seulement lorsqu'elles leur ont donné le passage. Ceci également dans le but de donner le meilleur exemple à nos enfants.

## **Vélo, Trottinette, Rollers, Skate :**

Les enfants qui se rendent à l'école soit en vélo, trottinette ou rollers le feront avec la plus grande prudence et sous l'entière responsabilité des parents. Ils prendront soin de descendre de la trottinette pour traverser au passage piéton et veilleront à ne pas gêner les piétons. De plus, nous vous rappelons que ces engins sont strictement interdits dans le périmètre de l'école.

Enfin, les élèves devant se déplacer pour suivre des cours de logopédie, de religion ou autre le font de manière individuelle, sans l'accompagnement de l'enseignant.

---



## **PEDIBUS**



Une ligne Pédibus relie le quartier du Dally aux écoles du centre-ville. Selon un planning défini entre eux, les parents accompagnent tour à tour les enfants sur le chemin de l'école. Si vous êtes intéressés à y participer, vous pouvez joindre Mme Claire Muller, au numéro 077 441 75 82.

### ***Le Pédibus, c'est tout simple, ça marche comme un vrai bus mais à pied !***

*Le Pédibus est une solution originale qui simplifie la vie des parents. Il contribue à assurer une meilleure sécurité des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école, à renforcer leur autonomie et à les amener ensuite à se déplacer seuls, à pied, en sécurité.*

*Entre voisins, les parents s'organisent et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins. Ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leur disponibilité ; des grands-parents ou aînés du quartier peuvent aussi prendre le relais. Le Pédibus peut prendre en charge seulement certains trajets, selon les possibilités.*

**Sécurité, santé, convivialité, autonomie... et gain de temps pour les parents !** Une cinquantaine de lignes de Pédibus sont actives dans le canton de Fribourg! La coordination Pédibus Fribourg vous informe et vous soutien pour créer une ligne dans votre quartier: Contact et infos:

**Coordination Pédibus Fribourg - Tél: 076 430 05 58 (lundi et jeudi)**

**[fribourg@pedibus.ch](mailto:fribourg@pedibus.ch) - [www.pedibus.ch](http://www.pedibus.ch)**

# NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

*En tant que parents, montrez l'exemple !*

*Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.*

---

## A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

## A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

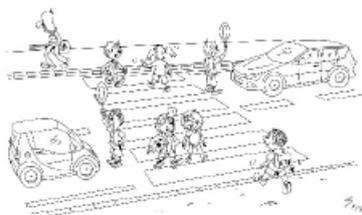
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo.



## En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

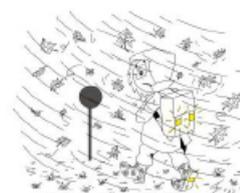


- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

## Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



**AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !**



POLICE CANTONALE FRIBOURG  
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30  
[www.policefr.ch](http://www.policefr.ch)

Etat : mai 2020

# SANTE



## BILAN DE SANTE PRESCOLAIRE OBLIGATOIRE

Avant le début de leur scolarisation ou au plus tard d'ici au 15 décembre de leur première année d'école, les enfants doivent faire un bilan de santé préscolaire auprès d'un pédiatre ou du médecin de famille. Les parents des élèves entrant en 1H ont reçu un courrier à ce sujet par le Service communal des écoles au mois de janvier.



## CONTROLE DENTAIRE

Chaque année scolaire, un contrôle dentaire est organisé à l'attention des élèves. Celui-ci est financé par la Commune. Ce contrôle est obligatoire, excepté pour les élèves présentant une attestation du dentiste déclarant contrôler régulièrement l'enfant. Les parents et les enseignants sont informés des noms des élèves qui doivent suivre un traitement, auprès du dentiste du choix des parents, à la charge de ces derniers ou du représentant légal. Une attestation prouvant que les soins nécessaires ont été prodigués doit être présentée à l'enseignant/e.

Selon les Règlement et barème relatifs à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les parents ont la possibilité de solliciter une subvention communale pour les soins dentaires de leurs enfants. Lesdits règlement et barème sont disponibles sur le site internet communal ou auprès du Service des écoles.

## INFORMATION SEXUELLE ET VIE AFFECTIVE – PREVENTION D'ABUS

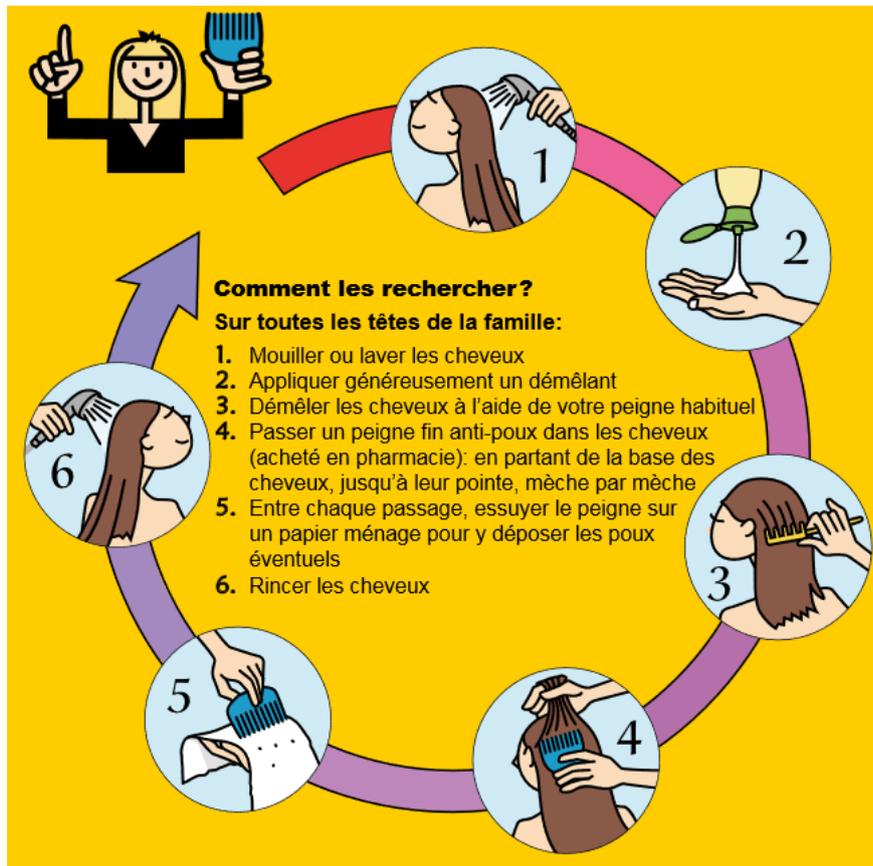
Une information sur le développement psychoaffectif et la sexualité sera donnée par une formatrice du Planning familial aux élèves de 2<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> HarmoS. Une soirée d'information à l'attention des parents sera préalablement organisée afin qu'ils prennent connaissance du travail qui sera effectué en classe et d'échanger autour de ce sujet sensible.

## Poux

On les cherche, on les traite seulement si on en voit !

### Quand les rechercher ?

- Lorsque des poux sont présents dans l'entourage (école, crèche, famille, amis...)
- En cas de démangeaisons de la tête
- En présence de lentes à la base des cheveux (comme des pellicules, mais difficiles à enlever)



**Vous n'avez rien trouvé**  
 Répéter ce contrôle dans une semaine

**Vous avez trouvé des lentes**

- Ne pas traiter
- Rester vigilant, des poux peuvent apparaître...
- Rechercher les poux encore 2 fois dans la semaine

**Vous avez trouvé des poux**

- Merci d'en informer l'enseignant-e / éducateur-trice de votre enfant
- Le même jour: contrôler tous les membres de la famille et traiter ceux qui ont des poux
- Il n'est pas nécessaire de nettoyer la literie, les vêtements, les peluches...
- Utiliser de préférence une brosse à cheveux par personne

**Pour éliminer les poux :**

- Mouiller les cheveux, mettre du démêlant, passer le peigne fin anti-poux: 2 à 3 fois par semaine durant 1 mois
- Pour renforcer cette action, acheter en pharmacie un produit qui étouffe les poux, contenant du *diméticone*
  - . appliquer selon le mode d'emploi, en respectant les précautions
  - . 2 à 3 traitements sont nécessaires (1<sup>er</sup> - 8<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> jour)

**En cas d'échec de traitement**

- Recontrôler les têtes de toute la famille
- Acheter un autre produit anti-poux, (*malathion, perméthrine*): faire 2 à 3 traitements (1<sup>er</sup> - 8<sup>e</sup> - 15<sup>e</sup> jour)
- Renforcer l'élimination avec le peigne fin anti-poux, tous les deux jours, pendant 1 mois

## En savoir plus sur... les poux de tête

- Se transmettent par contact direct de tête à tête
- Aiment autant les cheveux propres que les cheveux sales
- Se nourrissent de sang humain
- Meurent en 48 heures, hors du cuir chevelu
- S'accrochent aux cheveux, fuient la lumière, ne sautent pas, ne nagent pas, se déplacent rapidement

## Le cycle de vie du pou

- Un pou est un insecte grisâtre, qui peut mesurer jusqu'à 4mm de long et pond 7 à 10 oeufs (lentes) par jour à la base d'un cheveu (premier cm)
- Au bout de 7 à 10 jours les jeunes poux naissent
- Encore 7 à 10 jours pour devenir adultes et se reproduire



lentes 10 jours 14 jours 16 jours 20 jours

Taille réelle d'un pou, 4mm

**SLPP-GV** : Prises en charge thérapeutiques en logopédie, psychologie et psychomotricité.

Notre service a deux antennes principales, une à **Romont** (y.c. administration) et une à **Châtel-St-Denis**. D'autres lieux de thérapies se trouvent dans les cercles scolaires des deux districts.

Les thérapeutes interviennent uniquement sur demande des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant/e. La demande d'intervention doit être faite au moyen du formulaire « fiche 124 » disponible sur notre site internet suite à un contact préalable avec un(e) de nos thérapeutes.

Le directeur du SLPP-GV décide ou non de la gratuité de la prise en charge.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour une prise en charge de votre enfant ainsi que le nom des thérapeutes par cercle scolaire et leurs numéros de téléphone sur notre site internet [www.slpp-gv.ch](http://www.slpp-gv.ch).

---

## COMPENSATIONS DES DESAVANTAGES (ART. 89 RLS)

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

[http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins\\_scolaires\\_particuliers/compensation-des-desavantages.htm](http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm)

---

## ENSEIGNEMENT RELIGIEUX CONFESSIONNEL (ART. 23 LS ET 42 RLS)

L'enseignement religieux est prévu dans le cadre de l'horaire scolaire hebdomadaire. Il est organisé et dispensé par la paroisse catholique et la paroisse protestante. Si vous désirez que votre enfant ne fréquente pas le cours de religion, vous pouvez vous adresser à son enseignant-e qui vous remettra le formulaire (131) à rendre jusqu'au 2 septembre, dernier délai.

# TRANSPORTS



## INFORMATIONS GENERALES

Selon l'article 17 de la Loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire et les articles 10 à 15 de son Règlement du 19 avril 2016, les élèves ont droit à un transport gratuit dans la mesure où celui-ci est reconnu. Un transport d'élèves de l'école primaire (1<sup>ère</sup> à 8<sup>ème</sup> HarmoS) est reconnu si les élèves ont à parcourir une distance d'au moins 2.5 km pour se rendre à l'école ou, sans égard à la distance à parcourir, si la circulation piétonnière est particulièrement dangereuse.

## TRANSPORT DES ÉLÈVES ENTRE FRUENCE ET **CHÂTEL-ST-DENIS**

Les enfants domiciliés à Fruence et à la Route de Montreux ont la possibilité d'emprunter le bus de ligne des tpf (Les Paccots-Châtel-St-Denis), munis d'un abonnement que les parents se procurent à leurs frais auprès de la gare tpf.

Les élèves de l'école des Pléiades sont déposés et repris à l'arrêt Châtel-Centre (ancienne gare). Le chemin piétonnier à emprunter entre l'arrêt et l'école est décrit au verso du présent bulletin.

**Le matin**, les élèves de l'école du Lussy montent dans le **bus de renfort** (voir horaire du bus des Paccots) et seront déposés par celui-ci au Lussy. **A midi, en début et en fin d'après-midi**, les élèves de l'école du Lussy changent de bus à Châtel-Centre (ancienne gare). Pour se déplacer entre Lussy et Châtel-Centre et inversement, les élèves sont munis d'un abonnement réalisé par les tpf, selon une liste nominative établie par la Commune.

## TRANSPORT DES ÉLÈVES DOMICILIÉS À LA FRASSE ET DANS LES HABITATIONS ISOLÉES DU NORD DE **CHÂTEL-ST-DENIS**

La Commune a mis en place ce transport, exclusivement scolaire, à ses frais, car le trajet est considéré comme dangereux. Les enfants concernés prennent ce bus selon l'horaire du bus de la Frasse, sans abonnement.

Elèves des écoles du Bourg et des Pléiades :

**Le matin**, les élèves n'ont plus besoin de changer de bus et restent dans celui-ci jusqu'à leurs écoles respectives. **A midi, en début et en fin d'après-midi**, les élèves des écoles du Bourg et des Pléiades domiciliés à la Frasse changent de bus à l'ancienne école de Prayoud. Ils y prennent le bus Prayoud-Châtel-Lussy, selon l'horaire mentionné ci-après.

Elèves de l'école du Lussy :

Pour tous les trajets, les élèves de l'école du Lussy domiciliés à la Frasse restent dans le bus scolaire de la Frasse qui les y déposera/reprendra.

## TRANSPORT DES ÉLÈVES DOMICILIÉS À PRAYOUD

Elèves de l'école des Pléiades :

**Le matin**, les élèves de l'école des Pléiades domiciliés à Prayoud prennent le bus de la Frasse. **A midi, en début et en fin d'après-midi**, ces élèves prennent le bus scolaire Prayoud-Châtel-Lussy.

Elèves de l'école du Bourg :

Pour tous les trajets, les élèves de l'école du Bourg domiciliés à Prayoud prennent le bus scolaire Prayoud-Bourg-Lussy, selon l'horaire mentionné ci-après.

### Elèves de l'école du Lussy :

Tous les élèves de l'école du Lussy domiciliés à Prayoud prennent le bus de la Frasse, sans abonnement.

### TRANSPORTS DES ÉLÈVES DOMICILIÉS AUX PACCOTS

**Nouveau** : Le matin, la course est dédoublée par un bus de renfort en raison du nombre important de passagers. **Les élèves de l'école du Lussy prennent le bus de renfort, qui passe en premier et va jusqu'au Lussy. Les élèves de l'école des Pléiades prennent le bus de ligne, qui passe en second.** Voir horaire du bus des Paccots mentionné ci-après.

La Commune prend en charge ce transport car la distance entre les Paccots, où il n'y pas d'école, et les écoles de Châtel-St-Denis dépasse 2.5 km. Les enfants empruntent ces bus, munis d'un abonnement SwissPass. **Les élèves qui ont déjà un SwissPass le conservent.** Celui-ci sera réactivé pour l'année 2020-2021. Les parents de **nouveaux élèves** sont invités à déposer au guichet de la **gare de Châtel-St-Denis** une **photo respectant les critères du document ci-joint, d'ici au 10.07.2020.**

Les élèves des écoles des Pléiades et du Bourg sont déposés et repris à Châtel-Centre (ancienne gare). Le chemin piétonnier à emprunter entre l'arrêt et l'école est décrit au verso du présent bulletin.

Une accompagnante adulte engagée par la Commune accompagne les élèves 1H-2H entre l'arrêt de bus Châtel-Centre et l'école des Pléiades, et inversement. **Pour le bon fonctionnement de ce service, les parents sont priés d'inscrire leur enfant au moyen du formulaire annexé, à retourner au Service des écoles, Av. de la Gare 33, 1618 Châtel-St-Denis, jusqu'au lundi 3 août 2020.** Toute absence (maladie ou autre) doit impérativement être annoncée à l'avance au numéro 075 432 07 37.

### Transports des élèves de l'école du Lussy

Les élèves 1H-2H de l'école du Lussy domiciliés à la Frasse, à Prayoud ou dans le nord de la localité empruntent le bus scolaire de la Frasse pour se rendre à l'école du Lussy. Les autres élèves 1H-2H de l'école du Lussy effectuent les trajets à pied, sous la responsabilité de leurs parents.

Les élèves de 5H à 8H de l'école du Lussy domiciliés à la Frasse, à Prayoud ou dans le nord de la localité empruntent le bus scolaire de la Frasse pour se rendre à l'école du Lussy.

La Commune a mis en place une ligne scolaire qui relie Prayoud à l'école du Lussy, via l'école du Bourg et Châtel-Centre (ancienne gare), et inversement, de manière à décharger le bus de la Frasse entre Prayoud et l'école du Bourg, ainsi que pour véhiculer jusqu'au Lussy les élèves domiciliés aux Paccots. **Attention, le matin (pour aller à l'école) ce bus circule depuis Les Paccots et passe par Châtel-Centre, Lussy, Prayoud, puis termine sa course à l'école du Bourg.** Des abonnements de bus sont offerts à d'autres élèves de l'école du Lussy, selon leur lieu de domicile, ceci à bien plaisir. La Commune a décidé d'une liste de rues de domicile donnant droit à un abonnement afin que chaque élève ait à effectuer un temps de marche raisonnable. Les élèves les plus éloignés de l'école auront à marcher jusqu'à l'arrêt de bus le plus proche, à savoir Châtel-Centre (ancienne gare) ou école du Bourg (**sauf le matin**, pour l'aller le bus prendra en charge tous les élèves concernés à Châtel-Centre). Voir l'horaire du bus scolaire Prayoud-Châtel-Lussy mentionné ci-après. Les parents des ayants droit sont avertis personnellement par écrit, par le Service des écoles. Pour les élèves n'ayant encore jamais bénéficié de ce bus, **une photo passeport doit être fournie à la gare de Châtel-St-Denis, d'ici au vendredi 10 juillet.**

Dès le lundi 24 août, l'abonnement sera à retirer auprès de l'administration communale, qui demandera aux parents un émolument de Fr. 13.--.

Les élèves qui n'ont pas le droit à l'abonnement de bus se rendent à l'école à pied, à vélo ou à trottinette, sous la responsabilité de leurs parents.

Tous les élèves détenteurs d'un abonnement annuel ou mensuel doivent le présenter à tout agent ou chauffeur de bus chargé du contrôle des titres de transport.

L'élève qui ne peut présenter un titre de transport valable doit s'acquitter d'un supplément.

Les titres de transports sont référencés sur SwissPass. La carte plastique sera expédiée directement au domicile de l'élève (pour les élèves domiciliés aux Paccots). Le nom, prénom, la photo et date de naissance sont imprimés sur ce support. Les prestations chargées sur le SwissPass sont consultables sous [www.swisspass.ch](http://www.swisspass.ch). Les duplicatas peuvent être commandés dans un point de vente CFF, TPF ou BLS desservi, par téléphone au contact Center CFF +41 (0)848 44 66 88 (CHF 0.08/min) pour CHF 30.--.

<b>Bus scolaire Prayoud - Châtel – Lussy</b>	<b>matin</b>		<b>après-midi</b>	
	<b>aller</b>	<b>retour</b>	<b>aller</b>	<b>retour</b>
Prayoud, école	07:49	11:57	13:06	15:34
Châtel, ch. Beau-Site	07:50	11:54	13:07	15:31
Châtel-St-Denis, Bourg	07:53	11:52	13:10	15:29
Châtel-St-Denis, centre		11:48	13:14	15:25
Châtel-St-Denis, Halle triple		11:41	13:20	15:18

<b>Bus scolaire La Frasse</b>	<b>matin</b>		<b>après-midi</b>	
	<b>aller</b>	<b>retour</b>	<b>aller</b>	<b>retour</b>
<b>La Frasse, restaurant</b>	<b>07:22</b>	<b>12:08</b>	<b>12:59</b>	<b>15:44</b>
La Frasse, croisée du Rotzé	07:23	12:05	13:00	15:41
Châtel, Le Maudens	07:25	12:03	13:02	15:39
Châtel, croisée rte de Prautey	07:26	12:01	13:03	15:37
Châtel, croisée rte du Mollard	07:27	12:00	13:04	15:36
<b>Prayoud, école</b>	<b>07:29</b>	<b>11:58</b>	<b>13:06</b>	<b>15:34</b>
Châtel, ch. Beau-Site	07:30	11:57	13:07	15:33
Châtel, Le Boiteux	07:32		13:09	
Châtel, croisée rte la Maraiche	07:34	11:55	13:11	15:31
Châtel, Le Boiteux		11:53		15:29
Châtel, Les Marais 71	07:37	11:51	13:14	15:27
Châtel-St-Denis, Halle triple	07:39	11:49	13:16	15:25
<b>Châtel-St-Denis, centre</b>	<b>07:45</b>			
<b>Châtel-St-Denis, Bourg</b>	<b>07:50</b>	<b>11:40</b>	<b>13:25</b>	<b>15:16</b>

Les Paccots - Châtel-St-Denis	matin			après-midi	
	<u>Renfort</u>	aller	retour	aller	retour
Les Paccots, Les Rosalys	07:20	07:22	12:06	12:52	15:47
Les Paccots, Moille au Critsou	07:21	07:23	12:03	12:53	15:43
Les Paccots, Ermitage	07:22	07:24	12:02	12:54	15:42
Les Paccots, village	07:23	07:25	12:01	12:55	15:41
Châtel-St-Denis, Les Moilles	07:24	07:26	11:57	12:56	15:37
Châtel-St-Denis, Les Creuses	07:25	07:27	11:56	12:57	15:36
Châtel-St-Denis, Le Scé	07:27	07:29	11:55	12:59	15:35
Châtel-St-Denis, Fruence	07:30	07:32	11:54	13:02	15:34
Châtel-St-Denis, Pontille	07:31	07:33	11:53	13:03	15:33
Châtel-St-Denis, L'Epine	07:31	07:33	11:53	13:03	15:33
Châtel-St-Denis, Bellière	07:32	07:34	11:52	13:04	15:32
Châtel-St-Denis, centre	07:35	07:37	11:50	13:07	15:30
Châtel-St-Denis, Halle triple	07:44				

Numéro de téléphone de la Gare de Châtel-St-Denis : 021 913 07 00

## Règles de comportement à respecter par l'élève

### 1. Aux abords des arrêts de bus

- Arrive à l'heure pour prendre ton bus car le conducteur ne peut pas toujours attendre (respect de l'horaire, correspondances, etc.).
- Ne t'assieds pas sur le trottoir et ne t'amuse pas à te retirer au dernier moment (risque d'accident accru et stress pour les conducteurs).
- Ne bouscule pas tes camarades car ils pourraient tomber sur la chaussée au moment du passage du bus.
- Ne laisse pas traîner au sol ton sac ou ton cartable (risque de chute).
- Attends l'arrêt complet du bus avant de commander l'ouverture des portes.
- Si la porte du bus est déjà fermée et verrouillée, ne tape pas contre le véhicule et ne le poursuis pas lorsqu'il démarre, éloigne-toi d'abord de la route.

### 2. La montée dans un bus

- Même si la porte est déjà ouverte et que le bus est équipé à l'extérieur de boutons de commande d'ouverture des portes, appuie à nouveau sur ce bouton pour éviter que les portes ne se referment sur toi.
- Laisse d'abord sortir les personnes qui quittent le bus.
- En entrant par la porte avant du bus, présente spontanément ton titre de transport au conducteur en lui disant simplement « bonjour » (cela crée une ambiance conviviale).
- Dégage au mieux les portes et le couloir central pour permettre une circulation optimale des voyageurs.

### **3. A l'intérieur du véhicule**

- *Cède ta place assise aux personnes adultes.*
- *Tiens-toi aux barres ou aux poignées si tu voyages debout.*
- *Ne stationne pas sur les marches; tu peux gêner le passage d'autres voyageurs; tu risques de te faire coincer par les portes, de te blesser et de bloquer le fonctionnement des portes (le bus ne démarre plus).*
- *Ne t'amuse pas avec la poignée de secours, tu provoquerais un freinage d'urgence et l'ouverture des portes avec tout ce que cela implique comme risque pour les passagers.*
- *Respecte l'interdiction de fumer.*
- *Respecte les autres usagers et le matériel (pas de graffitis, de sièges lacérés, de pieds sur les sièges, de gomme, de mousse découpée).*
- *Ne chahute pas.*
- *Il faut que le bus devienne un espace convivial et sympathique en passant par le respect de chacun. Il ne faut pas oublier que c'est un espace public où chacun a le droit de se sentir à l'aise et en sécurité.*

### **4. A la sortie du bus**

- *Bien avant l'arrêt où tu veux descendre, presse le bouton « Demande d'arrêt ».*
- *Reste assis ou tiens-toi aux barres ou aux poignées jusqu'à l'arrêt du véhicule.*
- *Ne bouscule pas les autres usagers.*

### **5. Précautions pour traverser la route**

- *Ne traverse jamais la chaussée devant le bus sauf s'il y a un passage pour piétons. Utilise toujours les passages piétons prévus à cet effet*
- *Ne traverse qu'après t'être assuré que la chaussée est libre.*
- *Évite de marcher, de jouer, de séjourner sur la chaussée ou un arrêt de bus.*

### **Suivi des cas de comportement délictueux**

Si les règles du jeu ne sont pas respectées, le personnel (conducteurs, chefs de gare, contrôleurs) est habilité à intervenir. Les sanctions peuvent aller de la simple réprimande au dépôt de plainte en passant par le retrait de l'abonnement.

Dans le cas d'agression, de déprédations, d'actes de vandalisme, les personnes fautives seront immédiatement dénoncées aux autorités compétentes et plainte sera déposée. Il en sera de même pour les cas où les auteurs de tels actes ne seraient pas connus. Il s'en suivra alors une enquête menée par la Police. Lorsqu'une plainte est déposée, les coupables feront l'objet d'un jugement pénal et peuvent être condamnés à l'amende et/ou à la détention. Dans tous les cas, avec ou sans plainte, l'entreprise émettra ses prétentions civiles pour les dommages causés.

Dans les cas de peu d'importance et de retrait d'abonnement, sans qu'il y ait dommage à la propriété, une lettre de mise en garde vous sera adressée. Un double de cette dernière devra nous être retourné muni de votre signature et de celle de votre enfant.

De plus, pour tous les cas qui nous seront signalés, le Conseil communal en sera immédiatement informé.

## CONSIGNES TPF

Aux parents des élèves des classes enfantines et primaires de Châtel-St-Denis

Comportement dans les transports publics :



Madame, Monsieur,  
Chers Parents,

A fin août 2020, votre enfant entrera à l'école ou poursuivra sa scolarité à Châtel-St-Denis. Il sera appelé régulièrement ou occasionnellement à utiliser les transports publics pour se déplacer. Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue sur nos courses et sachez que de notre côté nous mettrons tout en œuvre pour que celles-ci se déroulent en toute sécurité.

Hélas, ces dernières années, nous avons enregistré une recrudescence de cas de mauvais comportements d'élèves, de déprédations au matériel et de mise en danger des autres usagers. Nous savons tous que cela ne concerne qu'une minorité d'élèves, mais le fait demeure et il est préoccupant. Cette situation ne peut être acceptée.

Afin d'y remédier, nous nous permettons de rappeler ci-après les règles essentielles de comportement que chaque élève devrait mettre en pratique lorsqu'il utilise les transports publics de manière à assurer sa propre sécurité et celle des autres usagers, à respecter le conducteur, les voyageurs, les véhicules et les bâtiments publics.

Par ces quelques mots, nous souhaitons attirer votre attention et celle de votre enfant sur ces problèmes de transports. Ce devrait être l'occasion d'en parler avec lui en rappelant les dangers d'un mauvais comportement et les règles élémentaires de bonne conduite dans un lieu public.

Nous sommes certains que vous comprendrez en tant que parents que notre seul objectif est de garantir un déplacement dans de bonnes conditions de vos enfants et de l'ensemble de la clientèle utilisant les transports publics. Nous sommes convaincus que vous parviendrez à attirer l'attention de votre enfant sur les risques encourus en cas de comportement inadapté pendant ses déplacements en train ou en bus.

Il est indispensable qu'une étroite collaboration s'instaure entre tous les partenaires (parents, école, transporteurs) pour que les jeunes usagers des transports publics sentent la volonté commune de trouver une solution à ces problèmes.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension et de votre précieuse collaboration et vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers Parents, à l'assurance de notre parfaite considération.

Transports publics fribourgeois

## COURS DE LANGUE

### COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : [www.fr.ch/osso/loc](http://www.fr.ch/osso/loc).



### COURS DE LANGUE ET CULTURE PORTUGAISES POUR ENFANTS

L'ambassade du Portugal organise des cours de langue et culture portugaises. La personne de contact pour Châtel-St-Denis est M. Francisco Castro (076 365 62 11).

### COURS DE LANGUE GRATUITS POUR PERSONNES MIGRANTES



La Croix-Rouge fribourgeoise propose des cours de langue gratuits pour personnes migrantes, à Châtel-St-Denis.

Si vous souhaitez améliorer vos connaissances en français afin de mieux communiquer dans les situations quotidiennes de votre vie en Suisse, contactez la Croix-Rouge fribourgeoise au 026 347 39 40.

Site internet : [www.croix-rouge-fr.ch](http://www.croix-rouge-fr.ch)

---

## SPORT SCOLAIRE FACULTATIF

Depuis 2019, des cours de sport scolaire facultatifs sont proposés aux élèves durant la pause de midi ou le mercredi après-midi, selon un programme établi de semestre en semestre.

Véritable pont entre le sport scolaire et le sport associatif, le « sport fac » permet de découvrir de nouvelles pratiques sportives en dehors des heures d'école.

Le programme, avec bulletin d'inscription, est transmis aux élèves par leurs enseignants.

Si vous souhaitez vous engager pour animer un cours de sport scolaire facultatif, Mme Marion Saudan, initiatrice du projet et responsable de l'organisation, se tient à votre disposition pour tout renseignement, au numéro 077 404 61 48.

# Adresses utiles

## SERVICE DES ECOLES

Ouverture : le matin, du lundi au vendredi

**Florence Veri** Administration communale, Av. de la Gare 33, 1618 Châtel-St-Denis  
021 948 22 09, [florence.veri@chatel-st-denis.ch](mailto:florence.veri@chatel-st-denis.ch)

## DIRECTION D'ETABLISSEMENT

**Responsable d'établissement : Francine Dévaud**, présente du mardi au vendredi,  
[dir.ep.chatel-st-denis@edufr.ch](mailto:dir.ep.chatel-st-denis@edufr.ch)

Adjointe : Blerta Bunjaku, présente lundi matin et mardi après-midi,  
[adj.ep.chatel-st-denis@edufr.ch](mailto:adj.ep.chatel-st-denis@edufr.ch)

Numéros de téléphone : **bureau Lussy** : 021 948 23 58, **bureau Pléiades** : 021 948 60 20  
en cas de non-réponse aux deux numéros précités : 079 124 63 00

Adresse postale : Ecole du Lussy, Ch. de Crey-Derrey 1, 1618 Châtel-St-Denis

## CONSEILLERE COMMUNALE EN CHARGE DE LA FORMATION

**Christine Genoud** 079 245 50 83 [christine.genoud@chatel-st-denis.ch](mailto:christine.genoud@chatel-st-denis.ch)

## ECOLES - MERCI D'APPELER UNIQUEMENT EN DEHORS DES HORAIRES DE COURS !

Ecole du Bourg 021 948 84 58

Ecole du Lussy 021 931 43 36

Ecole des Pléiades Salle des maîtres 021 948 60 21

Bâtiment enfantine 021 948 60 22

## INSPECTORAT

**Carole Angéloz** Route André-Piller 21, 1762 Givisiez  
026 305 73 68, [carole.angeloz@fr.ch](mailto:carole.angeloz@fr.ch)

## DIVERS

Accueil extrascolaire	079 945 25 94	<a href="mailto:aes@chatel-st-denis.ch">aes@chatel-st-denis.ch</a>
AES – Secrétariat	021 948 22 11 (touche 4)	<a href="mailto:stephanie.allaman@chatel-st-denis.ch">stephanie.allaman@chatel-st-denis.ch</a>
AES – Cours de musique	079 541 00 41	<a href="http://www.artistfactory.ch">www.artistfactory.ch</a>
Association d'accueil familial de jour	021 947 57 75	<a href="mailto:veveyse@accueildejour.ch">veveyse@accueildejour.ch</a>
Atelier jeunesse	079 409 87 57	<a href="mailto:info@atelier-jeunesse.ch">info@atelier-jeunesse.ch</a>
Baby-sitting (Mme Béatrice Stuby)	077 400 73 67	
Bibliothèque publique	021 948 64 14	<a href="mailto:info@biblio-veveyse.ch">info@biblio-veveyse.ch</a>
Cinéma Sirius	021 948 94 86	<a href="http://www.cinema-sirius.ch">www.cinema-sirius.ch</a>
Conseil des parents	079 631 64 30	<a href="mailto:conseilparents1618@gmail.com">conseilparents1618@gmail.com</a>
Croix-Rouge fribourgeoise, Service de garde d'enfants à domicile en cas d'urgence	026 347 39 49	
Ludothèque <i>La Trottinette</i>	021 948 84 35	<a href="http://www.ludo-chatel.ch">www.ludo-chatel.ch</a>
Patinoire (Paccots)	021 948 04 05	
Pédibus Fribourg, coordinatrice	076 430 05 58	<a href="http://www.pedibus.ch">www.pedibus.ch</a>
Piscine	021 948 81 25	
Service de logopédie, psychologie et psychomotricité (Glâne-Veveyse)	026 652 30 60	<a href="http://www.slpp-gv.ch">www.slpp-gv.ch</a> <a href="mailto:administration@sas-gv.ch">administration@sas-gv.ch</a>
- Secteur Psychologie	021 948 84 36	
- Secteur Logopédie	021 948 84 41 / 021 948 84 33	
- Secteur Psychomotricité	021 948 85 66	

## Accueil extrascolaire

Depuis la rentrée 2020-2021, le Service d'Accueil extrascolaire est organisé dans l'ancienne école des Misets, et ceci pour la durée des travaux de rénovation de *La Châteloise*. Ce service est ouvert à tous les enfants des classes de 1<sup>ère</sup> à 8<sup>ème</sup> HarmoS de la Commune de Châtel-St-Denis. L'accueil de midi est organisé sur le site de l'école du Lussy pour les élèves de cette dernière. Pour toutes les autres périodes, tous les élèves sont pris en charge à l'ancienne école des Misets. Une accueillante accompagne les enfants des classes 1H-2H sur le trajet Accueil – école, et inversement.

Le Service d'Accueil extrascolaire a pour mission d'accueillir et encadrer les enfants en dehors des heures de classe, de leur servir des repas de midi équilibrés ainsi que de favoriser leur développement par des activités adaptées à leur âge, selon le projet pédagogique mis en place.

Les enfants sont confiés à une équipe, dont la responsable est Mme Patricia Liechti (079 945 25 94, e-mail : aes@chatel-st-denis.ch).

L'Accueil extrascolaire est ouvert selon les horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	07h00-07h55	07h00-07h55	Fermé	07h00-07h55	07h00-07h55
Matinée	07h55-11h35	07h55-11h35		07h55-11h35	Fermé
Midi	11h35-13h25	11h35-13h25		11h35-13h25	11h35-13h25
Après-midi	13h25-15h10	13h25-15h10		13h25-15h10	13h25-15h10
Soir	15h10-18h00	15h10-18h00		15h10-18h00	15h10-18h00

L'Accueil extrascolaire respecte le calendrier scolaire communal. Il est donc fermé durant les vacances, les jours fériés ainsi que les jours de congé octroyés par la commune ou le canton.

L'inscription se fait au moyen du formulaire ad hoc. Elle est valable pour une année scolaire entière. Les demandes de modification en cours d'année doivent être adressées par courriel à Mme Stéphanie Allaman, secrétaire de l'AES : stephanie.allaman@chatel-st-denis.ch. Elles sont accordées sous réserve des possibilités. Le cas échéant, les frais administratifs sont facturés, à raison de CHF. 50.--.

**Les absences liées aux sorties avec la classe (ski, course d'école, etc.) ou toute autre absence prévisible doivent être annoncées par les parents à Mme Patricia Liechti**, responsable de l'Accueil, au plus tôt, mais au plus tard 48 heures à l'avance. Les absences imprévisibles (maladie) doivent être annoncées le jour même, entre 07h00 et 08h00, au n° 079 945 25 94 ou par courriel à aes@chatel-st-denis.ch. Les parents ne peuvent en aucun cas solliciter ou compter sur les enseignant(e)s pour transmettre les informations. **En cas d'absence à midi non annoncée, le repas sera facturé.**

**Les horaires irréguliers doivent être annoncés 15 jours à l'avance, au moyen du formulaire ad hoc**, disponible auprès du secrétariat de l'AES.

Le matin, l'Accueil ouvre à 07h00. Nous demandons que tous les enfants concernés arrivent au plus tard à 07h15.

Le soir, l'Accueil ferme à 18 heures précises. Tout retard des parents ou personnes chargées de venir chercher un enfant sera facturé, à raison de CHF 15.-- la tranche de 5 minutes.

**Dépannages** : Si, malgré tous les efforts des parents pour solliciter la famille ou des connaissances, aucune solution d'accueil extrascolaire n'est trouvée pour l'enfant, des fréquentations exceptionnelles sont possibles, sous réserve des disponibilités.

Cette fréquentation hors inscription doit être annoncée au moins 24 heures à l'avance auprès de la responsable de l'Accueil.

**Règles de vie** : Le document relatif aux règles de vie, joint à la lettre de confirmation d'inscription à l'Accueil extrascolaire, doit être signé par les parents et l'enfant concerné puis apporté à Mme Patricia Liechti le premier jour d'Accueil.

**Aspects pratiques** : Il est demandé à tous les enfants d'apporter une paire de pantoufles, avec leur nom inscrit dessus. Les enfants qui mangent à l'Accueil apporteront également une brosse à dents, avec leur nom inscrit dessus.

**Nous vous invitons à bien préparer votre enfant à son nouvel horaire hebdomadaire**, ceci quelques jours avant la rentrée des classes, **afin que chaque enfant sache quand est-ce qu'il va à l'Accueil**. Durant les deux premières semaines, il sera **important d'expliquer chaque matin l'horaire de la journée, de manière à ce que ce soit bien intégré**. **Ce conseil vaut surtout pour les plus jeunes élèves, de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> HarmoS en particulier**. **Ces derniers doivent être informés qu'une accueillante les attendra à la sortie de l'école**. **Nous vous rendons attentifs au fait que, dès la 3<sup>ème</sup> HarmoS, les enfants ne sont plus accompagnés sur le chemin école – Accueil et vous demandons de leur apprendre le trajet**.

Les tarifs et règlement en vigueur sont disponibles sur le site internet [www.chatel-st-denis.ch](http://www.chatel-st-denis.ch)

---

## **BRIGADE DES MINEURS - COURS DE PRÉVENTION DANS LES CLASSES**

Chers parents,

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires!

## DEVOIRS SURVEILLES

Des devoirs surveillés sont mis en place à l'école de l'Ancien-Bourg, à l'attention des élèves des classes de 3<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup> HarmoS, les lundis, mardis et jeudis, selon l'horaire suivant :

**HORAIRE : de 15h30 à 16h30**

**Les enfants inscrits le sont pour toute l'année scolaire.**

Mme Chantal Genoud, responsable de la surveillance, sera présente à toutes les études. Toute absence pour maladie ou autre motif doit lui être annoncée au plus tard le jour même, si possible avant 08h00, au 079 251 41 57.

Il s'agit de devoirs surveillés et non assistés. L'objectif est d'offrir aux élèves de l'école primaire de Châtel-St-Denis un espace surveillé leur permettant de faire leurs devoirs dans de bonnes conditions.

Si votre enfant a besoin d'un soutien scolaire, nous vous invitons à rechercher une personne dispensant des cours privés. Une liste d'étudiants disponibles peut aussi être obtenue auprès du Service d'orientation professionnelle, au Cycle d'Orientation de la Veveyse (021 948 81 23).

### Inscriptions :

Afin de nous permettre d'organiser au mieux ce service, nous vous saurions gré d'inscrire votre/vos enfant/s **jusqu'au lundi 3 août 2020**, au moyen de la **fiche annexée à retourner au Service des écoles**, Av. de la Gare 33, 1618 Châtel-St-Denis. Si votre/vos enfant/s a/ont déjà bénéficié de cette prestation durant la dernière année scolaire et que vous souhaitez qu'il/s continue/nt, merci de bien vouloir renouveler son/leur inscription.

**Nous rappelons que l'inscription aux devoirs surveillés est un engagement à s'y rendre durant toute l'année scolaire, selon les jours choisis au moment de l'inscription. Nous vous saurions gré de bien vouloir respecter l'organisation de ce service et le travail des surveillantes en envoyant régulièrement votre/vos enfant/s aux devoirs surveillés les jours où il/s y est/sont inscrit/s. Seules les absences justifiées ne seront pas facturées.**

### REGLES DE VIE DES DEVOIRS SURVEILLES

1. L'enfant s'engage à se rendre aux devoirs surveillés chaque jour où il y est inscrit, durant toute l'année scolaire, selon le calendrier en vigueur.
2. L'enfant s'engage à respecter les horaires (arrivée et départ).
3. L'enfant se conforme aux demandes formulées par la personne responsable.
4. L'enfant respecte le travail des autres et travaille en silence.
5. Une fois ses devoirs terminés, l'enfant doit s'occuper sans déranger les autres (coin dessin, lecture, ... à disposition).
6. L'enfant respecte les locaux, le mobilier et le matériel mis à disposition.
7. L'enfant ne mange pas pendant les devoirs surveillés.
8. L'enfant doit éteindre son téléphone portable dès son arrivée aux devoirs surveillés.
9. Interdiction aux enfants de se promener dans les couloirs.
10. L'enfant doit retirer ses chaussures avant de rentrer en classe.





L'Animation Jeunesse de la Veveyse (AJV) est une association qui s'engage à promouvoir la qualité de vie, l'intégration sociale et le développement harmonieux de la jeunesse.

L'AJV propose des accueils hebdomadaires ouverts à tous les jeunes du district âgés de 10 à 18 ans. Ces accueils sont des lieux de rencontre, où les jeunes peuvent venir se détendre et profiter du matériel à disposition (jeux, ordinateurs, cuisine, etc.) durant leur temps de loisirs. Ils fonctionnent selon les principes de l'accueil libre :

- Accueil professionnel assuré par un/e animateur/trice socioculturel/le au minimum
- Gratuité et libre accès (pas d'inscription)
- Allées et venues libres, sans temps de présence délimité (libre adhésion)
- Libre détermination des activités pratiquées

L'AJV propose également des événements plus ponctuels en lien avec la jeunesse (manifestations, sorties, soirées, etc.) et soutien les jeunes dans la réalisation de leur projet (organiser une soirée, construire un cv, trouver un local de répétition, etc.).

### Envie de ?

- Te retrouver entre ami(e)s
- Ecouter de la musique
- Faire de la pâtisserie
- Jouer au babyfoot et ou ping-pong
- Regarder un film
- Organiser un tournoi de foot
- Etc.

Passes à l'AJV!

Le local de Châtel-St-Denis est ouvert pour les élèves de 7-8H  
les mercredis (13h30-16h00) et les vendredis (15h30-17h30)

Tu veux savoir quand l'AJV est dans ta commune ou obtenir d'autres informations ?



[www.animation.veveyse.ch](http://www.animation.veveyse.ch)



@Animationjeunesseveveyse



@animationjeunesseveveys

## ACTIVITES CULTURELLES, CREATRICES ET SPORTIVES POUR LES ECOLIERS

### CULTURE ET SOCIETES CULTURELLES

Cours du Conservatoire de Fribourg : instruction musicale et instrumentale	026 305 99 40
Ecole de musique de la Fanfare de Châtel : Mme Carine Meyer	079 452 88 08
Maîtrise et Prémaîtrise (chant) : Mme Ophélie Rey	078 860 31 83
Musique Club : cours de musique, éveil musical, M. Laurent Michaud	026 912 09 19
Artist Factory : cours de musique, éveil musical	079 541 00 41
Fanfare de Châtel : Mme Marie-Claude Villard	079 395 00 05

### ACTIVITES CREATRICES

Atelier d'arts, dessin et peinture <i>Indigo</i> : Mme Sandra Leitao Kupferschmid	078 712 83 86
Ateliers « Cap sur la confiance » Châtel-St-Denis : Mme Sidonie Mory	079 696 27 31
Ateliers « Cap sur la confiance » Les Paccots : M. Alexandre Veri www.verigood.ch	076 386 48 72
Atelier ressources et créativité : Mme Michelle Girord Guillaume www.espacejose.ch	079 789 13 09

### SPORT ET SOCIETES SPORTIVES

Athlética Veveyse : Mme Nathalie Berthoud, n.berthoud3@bluewin.ch	077 435 18 19
Boxing-club : M. François Gilliland, Rte de Champ Thomas 71	079 483 63 64
C.A.S. Dent-de-Lys : Section Jeunesse, M. Blaise Huwiler, huwilerb@hotmail.ch	079 936 00 60
Cyclisme : Cyclomaniacs Veveyse, M. Frédéric Pilloud	079 536 60 56
Ecole de danse : Mme Suzanne St-Cyr	079 453 71 68
Ecole du dos et du mouvement : Mme Jeanie Monnard	079 754 46 18
Football-club : M. Jean-François Pachoud	079 416 21 86
Sté de gymnastique : FSG La Persévérance : Mme Séverine Chaperon	079 357 11 73
Hockey-Club : M. Alain Favre	021 510 29 90
Judo club : Mme Fanny Grandchamp	021 948 06 54
Kravmaga : M. Orellana	078 794 07 67
Club des lutteurs : M. Quentin Mosimann	078 484 60 78
Ecole de natation de la Veveyse : Mme Astrid Volet	021 922 54 03
Ski-club : M. Patrick Vauthey, 1618 Châtel-St-Denis	021 948 84 85
Taekwendo : M. Americo Brito	079 343 33 99
Tennis-Club Les Paccots : M. Laurent Vilain	021 948 62 44
Taichi : Mme Fanny Wang, www.artaichi.ch	078 722 18 82
Tir à air comprimé : Mme Géraldine Sudan	079 607 19 91
Tir à air petit calibre : M. Laurent Gabriel, 1617 Remaufens	076 530 06 68
Volley-ball club : comité@vbc-chatel.ch	
Yoga : Mme Sarah Derivaz, www.yog-altitude.com	076 488 33 20
Zumba pour enfants de 8 à 12 ans : Mme Cindy Vuichard	079 912 18 69

## Accès aux bâtiments scolaires – Chemins piétonniers sécurisés

### Légende :

- |   |                             |   |                       |
|---|-----------------------------|---|-----------------------|
| ① | Parking du PSS supérieur    | A | Ecole du Bourg        |
| ② | Parking du PSS inférieur    | B | Accueil extrascolaire |
| ③ | Parking de la Place d'Armes | C | Ecole des Pléiades    |
| ④ | Parking du Grand-Clos       | — | Trajet sécurisé       |

